Rapport hebdomadaire de l'administrateur à l'Inspecteur général chargé de la haute direction de l'école

Numéro d'inventaire : 1979.09235
Auteur(s) : Louis Pasteur
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 3e quart 19e siècle
Date de création : 1864
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Feuillet manuscrit.
Mesures : hauteur : 32 cm ; largeur : 20,8 cm (dimensions de la feuille)
Mots-clés : Punitions
Filière : Grandes écoles
Niveau : Supérieur
Utilisation / destination : enseignement (Louis Pasteur fait le rapport d'un désordre qui s'est produit pendant la lecture d'un mandement de l'archevêque de Paris. Les élèves de 2ème année de Lettres se sont montrés bruyants, obligeant l'aumônier à s'arrêter pour les interpeller. M. Pasteur a sévi contre les élèves perturbateurs. Il rapporte également qu'un élève a été pris à fumer dans le dortoir et que l'élève Duruy (fils du ministre de l'Instruction publique) s'est amusé à traîner dans le dortoir le lit d'un de ses camarades. Surpris par un maître surveillant, Duruy a escaladé, en chemise, la cloison qui sépare son lit de celui de son camarade.)
Représentations : instruction, punition
Autres descriptions : Langue : Français
Commentaire pagination : 4 p.

Glachant

Université de France.

Ecole Normale Supérieure.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
CABINET
30 NOVEMBRE 1864

Paris, le 26 Novembre 1864

Rapport hebdomadaire de l'administrateur à l'Inspecteur général chargé de la haute direction de l'Ecole –
(Dimanche 20 novembre au dimanche 27)

1. Un grave désordre s'est produit dimanche à la chapelle.
Pendant la lecture d'un mandement de Mgr. l'archevêque de Paris, des murmures sont partis des bancs occupés par les élèves de 2ème année (lettres) et principalement du banc de MM. Bertaque, Blanchet, Rénouf, Durruy. Ces murmures sensibles, mais peu prononcés au commencement, sont devenus à un certain moment assez distincts et significatifs pour obliger l'aumonier à s'arrêter et à interpeller les élèves. Moi-même je manifestai mon vif mécontentement, malgré la sévérité que méritait le lieu où nous nous trouvions. Enfin M. l'aumonier put continuer sa lecture, puis, après avoir achevé la messe, et toujours devant l'autel, il demanda grâce à l'administration pour cette étourderie. J'ai bien regretté cette demande de M. l'aumonier après laquelle il devenait difficile de punir. Mon intention était de consigner sévèrement la 2e année des lettres au sortir de la messe, malgré l'inconvénient qu'il y a toujours, à envelopper dans une punition générale, bon nombre d'élèves tout à fait innocents.
Je dus me contenter d'aller au dortoir de 2e année, où les élèves étaient réunis et s'habillaient pour la sortie, exprimer mon indignation de tant d'outrecuidance et de sottise.
Le lendemain soir au moment où j'entrais dans le réfectoire pour assister au souper, j'entendis des cris très accusés partant des tables de la 2e année (lettres) et qui s'adressaient à moi d'une

A Monsieur l'Inspecteur général chargé de la Hte Direon de l'Ecole